



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

(pour diffusion immédiate)

Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19

Un projet de loi inquiétant pour l'Association des biologistes du Québec

Montréal, le 4 juin 2020. L'Association des biologistes du Québec reconnaît l'importance de la reprise économique pour le bien-être de la société québécoise mais elle demeure sur ses gardes quant aux allègements prévus par le projet de loi 61 pour les évaluations environnementales des projets proposés par le gouvernement pour favoriser la relance économique.

Le MELCC vient tout juste de terminer une consultation publique sur le Projet de règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), à laquelle plusieurs biologistes ont participé. Ce règlement vise justement à faciliter les processus d'autorisation pour différents types de projets et les activités d'un même projet en fonction du risque environnemental. Le REAFIE semble faire consensus au sein de la société civile et il apparaît donc surprenant qu'on propose aujourd'hui un assouplissement réglementaire supplémentaire.

Les biologistes : partenaires d'une relance économique durable

L'ABQ désire dans ce contexte mettre en garde le gouvernement contre la tentation d'assouplir les exigences en matière d'études nécessaires aux autorisations et évaluations environnementales, dont plusieurs sont effectuées par des biologistes en tout ou en partie. Ces études sont indispensables à la protection de l'environnement. Sans l'expertise des biologistes et les connaissances du milieu récepteur, on ne peut déterminer quelles fonctions de l'écosystème risquent d'être affectées et les répercussions futures sur ces habitats. *« Les milieux naturels, tout comme les infrastructures humaines, fournissent des services qui sont essentiels aux collectivités humaines. Sommes-nous prêts, comme société à relancer notre économie en bâtissant d'une main sans connaître la valeur de ce que l'on perd de l'autre? »* se questionne le président de l'ABQ, Hugo Mailhot Couture.

L'ABQ est convaincue que les biologistes sont des partenaires de premier plan pour une relance économique durable. *« Le travail de terrain en biologie est une activité prioritaire pour une relance rapide et durable de l'économie, il ne saurait être reporté ou remplacé »* rappelle M. Mailhot Couture.

Si on désire accélérer la relance tout en assurant une protection adéquate de l'environnement, il faut rapidement autoriser le travail sur le terrain pour tous les biologistes afin de leur permettre de réaliser les travaux de caractérisation indispensables à l'atteinte de cet objectif. Le ministère de la Santé et des Services sociaux doit agir rapidement en ce sens.

Par ailleurs, réduire la réalisation d'études biologiques réduit notre capacité de résilience face aux changements climatiques. Il faut au contraire prendre le virage d'une relance d'économie verte si on veut pouvoir faire face à ce qui attend notre société avec les changements climatiques.

L'ABQ est un organisme à but non lucratif qui regroupe 850 membres appartenant au vaste champ des sciences biologiques : les biologistes en pratique privée, les chercheurs, les gestionnaires à l'emploi des organismes publics, de l'industrie et d'autres institutions, les professeurs et enseignants en biologie et les étudiants en biologie.

- 30 -

Source :

Chantal D'Auteuil, biol., M. Env. et M. Analyse et gestion urbaine
ABQ #3219

Directrice générale

Association des biologistes du Québec

c.dauteuil@abq.qc.ca,

Tél. : 514-279-7115

Site internet : www.abq.qc.ca